

# SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Mardi 17 décembre, Grande salle, 19h30

L'Assemblée est présidée par M. Benoît Kemmling, Président.

---

## Ordre du jour

1. Communications du Bureau
  2. Assermentations au Conseil général
  3. Appel
  4. Validation de l'ordre du jour
  5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 29 octobre 2019
  6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente
  7. Communications de la Municipalité
  8. Préavis 2019/25 : Budget 2020 de la bourse communale
  9. Préavis 2019/26 : Crédit d'investissement de CHF 1'510'000, subventions et participations de tiers non déduites, pour l'assainissement des réseaux souterrains et aménagements routiers dans le quartier « En Pierre »
  10. Préavis 2019/27 : Plan directeur régional (PDR) du Nord vaudois
  11. Divers et propositions individuelles
- 

## 1. Communications du Bureau

Le Président :

- Votations : il y a encore des problèmes avec les cartes de vote. Il invite les électeurs à faire attention.
- Préfet : nous avons eu une visite du Préfet qui a fait quelques recommandations, notamment pour les archives.

## 2. Assermentations au Conseil Général

Aucune assermentation est demandée.

## 3. Appel

L'appel nominal révèle la présence de 29 membres sur 44. Le Conseil peut donc délibérer.

## 4. Validation de l'ordre du jour

Aucune modification n'est demandée. L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

## **5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 29 octobre 2019**

Le Président demande si un membre souhaite la lecture du dernier procès-verbal ou s'il y a des remarques.

La lecture n'est pas demandée. Il n'y a également pas de modification demandée. Le Président invite le Conseil à approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal du 29 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

## **6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente**

Le Président indique qu'il n'y a pas eu de lettre et pétitions.

## **7. Communications de la Municipalité**

### **Mélanie Cena-Bornoz (Ecoles, RADEGE, Affaires sociales)**

- RADEGE : le budget 2020 a été adopté. Le réseau a été reconnu par la Fondation pour l'Accueil de Jour (Fondation cantonale) pour la période 2020-2025.
- Pro Familia : différentes conférences ont été données sur la politique de l'enfance et de la famille.
- ASIGE : les comptes et le rapport de la commission scolaire 2018 et 2019 ont été présentés ainsi qu'un point de situation sur le bâtiment Borné-Nau A.

### **Stéphane Colomb, Municipal (Voirie - Déchetterie - STRID - Travaux publics)**

- Pas de communication.

### **Hervé Kemmling, Municipal (Réseau EU/EC - Distribution eau publique - Circulation et sécurité - Forêts - Service du feu – PCi)**

- SDIS Nord Vaudois : il y aura une extension de la caserne d'Yverdon qui entrera en fonction en mars 2020 et celle de Grandson en mars 2021. Un nouveau membre a été nommé au comité directeur.
- Sapins : ils seront distribués ce samedi 21 novembre de 15h00 à 17h00 avec une visite du Père-Noël à 16h00.

### **Félix Oberhaensli, Municipal (Aménagement du territoire, Bâtiments, Site internet)**

- Bâtiments : les problématiques de location et de rénovation des bâtiments ont été réglés. Il y a eu une panne du chauffage « copeaux de bois » alors que le chauffage d'appoint n'était pas encore connecté. Le problème a pu être réglé après trois jours. Dès le 18 décembre, la grande salle sera équipée avec des clés à puces électroniques.

### **Jean-Daniel Cruchet, Syndic (Administration générale, Finances, Police des constructions)**

- Visite du Préfet : il s'agit d'une visite annuelle pour vérifier que l'administration fonctionne. Cette année, cela a porté sur l'autocontrôle de la distribution de l'eau. Un manuel d'auto-contrôle a été mis au point avec une formation suivie par Serge Pidoux. Il a également contrôlé si les permis d'habiter étaient délivrés, ce qui est le cas. Le Préfet a également mis l'accent sur les

associations intercommunales et le manque général d'information donnés par les Exécutifs aux Législatifs.

- Décharge des Echatelards : il n'y a toujours pas de nouvelles à ce jour suite à l'opposition. Pour donner suite à une question de M. Daniel Hess sur le fait que la Commune de Fiez a adhéré à l'APAR (Association de Protection de l'Arnon et de sa Région) le Syndic indique que ce point n'a pas été discuté en Municipalité à ce jour. Le Syndic attend de voir comment la Commune sera traitée et écoutée en tant qu'opposant. Le Président profite d'expliquer les possibilités offertes au Conseil général en cas de volonté du Conseil général de demander le traitement d'un objet.
- La Municipalité remercie officiellement Antonietta Derosa Favre, ancienne Municipale.

## **8. Préavis 2019/25 : Budget 2020 de la bourse communale**

**M. Jean-Daniel Cruchet**, Syndic, donne la lecture du préavis municipal.

**M. Daniel Hess**, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission mentionne les points qui ont été discutés. Vu que les travaux d'aménagement de la place de jeu et du parking ne sont pas terminés, la Commission note qu'aucun amortissement de l'Eco-point n'est prévu en 2020 ; le premier amortissement aura lieu en 2021. La Commission s'est interrogée sur le bien fondé et l'opportunité de changer la cuisine du refuge et de la grande salle durant le même exercice financier. La Commission note que la taxe sur l'énergie n'a pas été prise en compte dans le budget pour l'éclairage public et que l'insuffisance de charges peut être estimée entre CHF 3'000 et CHF 4'000. Finalement, la Commission relève que les revenus de location du réservoir diminuent à la suite de la signature de la convention avec l'ACRG.

La Commission propose au Conseil d'accepter le Préavis 2019/25.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

Le Syndic indique que les points relevés par la Commission des finances seront discutés en Municipalité. En ce qui concerne la diminution des revenus relatifs au réservoir est par rapport au budget 2019. Il ne s'agit donc pas d'une baisse de revenus.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis.

***Le Préavis 2019/25 : Budget 2020 de la bourse communale est accepté à l'unanimité.***

## **9. Préavis 2019/26 : Crédit d'investissement de CHF 1'510'000, subventions et participations de tiers non déduites, pour l'assainissement des réseaux souterrains et aménagements routiers dans le quartier « En Pierre »**

**M. Hervé Kemmling**, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

**M. Daniel Hess**, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission des finances a noté quelques erreurs sur les plans. Elle demande que la Municipalité s'assure auprès du bureau d'ingénieur que les points relevés, qui devront être repris lors de l'étude détaillée finale, n'impactent pas le budget d'investissement présenté. En effet, ces travaux vont rapprocher la Commune de son plafond d'endettement, ne laissant ainsi pratiquement plus de marge de manœuvre.

La Commission note qu'il y a de nombreux éléments qui ne sont pas connus à ce jour en matière de trésorerie (le coût de traitement des eaux qui sera facturé une fois le raccordement à la STEP d'Yverdon ; taux d'emprunt et montant des intérêts ; le montant de l'amortissement de l'emprunt ; l'augmentation probable des taxes d'épuration). La Commission estime toutefois que les coûts engendrés par le déversement des eaux claires dans la STEP reviendrait plus cher que la réalisation des travaux.

En matière de subvention, elles sont estimées à CHF 30'000 à CHF 40'000 (principalement subvention ECA pour le réseau d'eau sous pression).

La Commission note que le point 5 de la conclusion du préavis mentionne que l'investissement sera amorti par le compte No. 2800.0, ce qui n'est pas correct. Elle demande que ce point soit modifié comme suit « d'amortir cet investissement, après déduction de subvention-participations et d'utilisation des fonds de réserve, sur une période de 30 ans, la première fois lors du bouclage de l'exercice 2021 ».

La Commission propose au Conseil d'accepter le Préavis 2019/26

La Président indique que le point « 5 » à modifier correspond à un amendement.

**M. Nils Bärtschi**, rapporteur de la Commission ad-hoc, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission note que la mise en séparatif de la commune est obligatoire à plus ou moins long terme et considère que ces travaux font du sens. En effet, il y aura une modification de la taxation des eaux usées passant d'un forfait par habitant à une taxation au volume au cours des prochaines années. Le projet semble raisonnable et aucune prestation superflue n'a été prévue.

La Commission propose au Conseil d'accepter le préavis 2019/26.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Hervé Kemmling donne des précisions suite aux rapports. La Municipalité est d'accord avec l'amendement proposé par la Commission des finances. Pour les autres points relevés, les réponses ont été données aux Commissions. En ce qui concerne les coûts de points relevés, M. Hervé Kemmling confirme qu'ils sont bien compris dans les coûts projetés. Une séance d'information publique sera réalisée sur les phases prévues et les impacts.

**MM. Daniel Hess et Christian Duvoisin** font une intervention en ce qui concerne la procédure d'adjudication. Ils ont identifié que les honoraires pour la réalisation (ou le suivi du chantier) n'avaient pas fait l'objet d'une soumission et ont souhaité obtenir des clarifications. Il apparaît que la procédure suivie est celle d'une « procédure de gré à gré » selon les règles de l'Accord Intercantonal sur les Marchés Publics. Selon MM. Hess et Duvoisin on pourrait se trouver dans le cas d'une « procédure d'exception de gré à gré » selon l'annexe A au Guide romand sur les marchés publics. Si tel était le cas, elle aurait dû être soumise à une publication et à une voie de recours. Compte tenu du souhait de réaliser ces travaux dans les plus brefs délais et d'éviter des frais supplémentaires, la

Commission des finances a renoncé à déposer un amendement sur le préavis. MM. Hess et Duvoisin souhaitent toutefois rendre attentif le Conseil général et la Municipalité sur cette situation délicate et que l'on en tienne compte à l'avenir (plus grande prudence et, le cas échéant conseils indépendants pour les projets hautement complexes). MM. Hess et Duvoisin espèrent que le suivi du chantier se fera dans les règles et qu'il sera également possible d'avoir des points sur la situation financière en cours d'exercice.

M. le Syndic, Jean-Daniel Cruchet remercie MM. Hess et Duvoisin pour la mise en évidence de ce point. Il note que la conformité de la procédure n'est pas remise en cause. La Municipalité prend note de ces points pour le futur.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur l'amendement.

**5 « d'amortir cet investissement, après déduction de subvention-participations et d'utilisation des fonds de réserve, sur une période de 30 ans, la première fois lors du bouclage de l'exercice 2021 ».**

**L'amendement est accepté à l'unanimité.**

Le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis amendé.

**Le Préavis 2019/26 amendé - Crédit d'investissement de CHF 1'510'000, subventions et participations de tiers non déduites, pour l'assainissement des réseaux souterrains et aménagements routiers dans le quartier « En Pierre » - est accepté à l'unanimité.**

**Le Conseil général de Giez décide :**

- 1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement des réseaux souterrains et aménagements routiers dans le quartier « En Pierre ».**
- 2. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 1'510'000, subventions et participations de tiers non déduites. Un compte sera ouvert au bilan à cet effet.**
- 3. D'utiliser les fonds de réserve du bilan suivant : 2800.00 épuration des eaux CHF 50'000 ; 2800.03 Eaux CHF 30'000 ; 2820.00 Investissements divers CHF 250'000 ; 2820.01 Equipements Clos d'Amont CHF 161'776.**
- 4. De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment.**
- 5. D'amortir cet investissement, après déduction de subventions-participations et d'utilisation des fonds de réserve, sur une période de 30 ans, la première fois lors du bouclage de l'exercice 2021.**

## **10. Préavis 2019/27 : Plan directeur régional (PDR) du Nord vaudois**

**M. Jean-Daniel Cruchet**, propose de lire le résumé du préavis municipal, sachant qu'une plaquette a été distribuée aux membres du Conseil général et que le préavis était disponible sur le site internet de la Commune. Vu qu'il n'y a pas d'opposition, le Syndic lit le résumé du préavis et illustre ses propos par une présentation sur écran.

**M. Christian Wilhelm**, rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission met en évidence que : le PDR découle de la LATC ; il a fait l'objet d'un large consensus, auquel notre commune a été associée ; il met en évidence les atouts et les particularités de notre région ; il favorise une coordination des sujets qui dépassent le cadre communal ; il intègre des éléments propres à assurer un développement durable aux générations futures.

La Commission note que le PDR n'aura pas d'impact sur les visions actuelles de la Municipalité en matière de développement communal, en particulier concernant la révision en cours du plan d'affectation communal. Elle relève également que l'autonomie communale sera entièrement préservée au niveau financier.

La Commission propose au Conseil d'accepter le Préavis 2019/27.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Christian Duvoisin demande si la décharge des Echatelards entre dans le cadre de ce document. Le Syndic indique que cette décharge fait l'objet du plan d'affectation cantonal. La question a été posée dans le cadre du Comité de pilotage.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis.

**Le Préavis 2019/27 est accepté à la majorité (23 oui et 6 abstentions).**

**Le Conseil général de Giez décide :**

- **D'accepter le volet stratégique du Plan Directeur Régional du Nord vaudois.**

## **11. Divers et propositions individuelles**

Il n'y a aucun divers et proposition individuelle.

La parole n'étant plus demandée, le Président met un terme au Conseil à 21h08.

Un repas est servi.

Ainsi fait à Giez, le 17 décembre 2019

Le Président

Le Secrétaire

Benoît Kemmling



Bernard Milliet

